

# Règlement intérieur

## REGLEMENT INTÉRIEUR MELTING'FEST FESTIVAL

### **I – DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

#### **Article 1 – Objet**

Le présent règlement a pour objet de déterminer les règles que les festivaliers du Melting'Fest Festival doivent respecter, pour leur confort, leur sécurité, ainsi que le bon déroulement du festival.

### **II – ACCES AU FESTIVAL ET ACCUEIL**

#### **Article 2 – Public autorisé**

Cette manifestation est accessible :

- à un public majeur (+ de 18 ans),
- aux mineurs de 16 ans et plus
- aux mineurs de moins de 16 ans accompagnés par un adulte.

Les organisateurs se réservent le droit de demander une pièce d'identité à chaque instant. Les festivaliers doivent toujours être munis d'un ticket d'entrée/bracelet valide.

#### **Article 3 – Entrée et sortie du festival**

L'entrée dans l'enceinte du festival se fait via contrôle des tickets et contrôle de sécurité.

Toute personne se présentant sans ticket permettant d'accéder au festival le jour concerné, ou refusant de se prêter au contrôle de sécurité, se verra refuser le droit d'entrée.

Les billets sont non-remboursables. Nous vous rappelons que les billets achetés sur les sites non officiels ne vous garantissent pas l'accès au festival.

#### **Article 4 – Accès Presse**

Pour la presse, il est nécessaire d'obtenir une accréditation presse.

Merci d'adresser votre demande par mail à l'adresse suivante : [meltingpotes50@gmail.com](mailto:meltingpotes50@gmail.com)

#### **Article 5 – Buvette et restauration**

Un snack et une buvette sont à la disposition des festivaliers dans l'enceinte du festival.

Paiement par chèques, espèces ou carte bleue (CB pour un montant minimum de 10€).

#### **Article 6 – Animations**

Des animations sont organisées sur le site du festival, ouvert à tous les festivaliers.

### **III – SECURITE**

#### **Article 7 – Contrôle de sécurité**

Pour des raisons de sécurité, les organisateurs du festival se réservent un droit de palpation à l'entrée, ainsi qu'une fouille des sacs afin de vérifier qu'aucun festivalier pénètre dans l'enceinte du festival avec des verres, des boissons alcoolisées, des animaux, des feux d'artifices, des produits inflammables, des drogues, des armes à feu, des armes blanches ou toute autre objet ou substance illégale.

### **Article 8 – Objets personnels**

L'Organisation du festival décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de vos objets personnels.

### **Article 9 – Prévention**

Nous conseillons aux festivaliers de porter des bouchons d'oreilles pendant le festival afin de se prémunir contre toute nuisance sonore. Des bouchons d'oreilles seront distribués sur le lieu du festival. Des casques pour enfants seront à votre disposition en location dans le stand prévention.

### **Article 10 – Restrictions et pénalités**

Il est interdit d'entrer avec de l'alcool sur le site du festival.

Sont strictement interdits sur le site du festival : substances illicites, objets tranchants, contondants ou dangereux, armes, feux d'artifice, toutes installations à gaz, bouteilles et objets en verre, sacs volumineux, pointeurs laser, mégaphones, appareils de diffusion audio, animaux.

Il est formellement interdit d'uriner sur l'espace public et dans l'enceinte du festival, hormis dans les sanitaires prévus à cet effet.

Toute menace, abus, discrimination, harcèlement physique, moral, sexuel et autres comportements agressifs et colporteurs de tensions ne sont pas tolérés sur le site du festival.

## **IV – RESPONSABILITES DES FESTIVALIERS**

### **Article 11 – Obligations**

Les festivaliers ont une obligation de suivre les consignes de sécurité et les régulations provenant des agents de sécurité, et ce, à n'importe quel moment du festival. Les festivaliers qui ne respectent pas le règlement intérieur du festival, ainsi que les termes et conditions de vente, se verront refusés à l'entrée du festival ou éconduits hors de l'enceinte du festival. De plus, aucun remboursement du ticket d'entrée ou d'éventuelles autres charges ne sera opéré.

### **Article 12 – Dommages**

L'entrée dans le festival se fait à ses propres risques. L'Organisation du festival décline toute responsabilité dans des dommages, qui peuvent provenir directement ou indirectement d'actes ou d'omissions de l'Organisation du festival, du personnel organisateur, ou toute personne ayant été embauchée pour le festival, ou d'un tiers, pendant le temps écoulé à l'intérieur du festival, à moins que les dommages ne soient causés par intention ou avec une grave négligence.

### **Article 13 – Respect du voisinage**

Quand ils se rendent sur le lieu du festival ou en sortent, les festivaliers doivent s'assurer de ne pas déranger le voisinage par tout comportement indécent ou perturbateur du quotidien des habitants (uriner sur la voie publique, faire du bruit, causer des détériorations ou dégradations, etc.).

### **Article 14 – Respect de l'environnement**

Nous vous demandons de ne pas jeter vos mégots sur le sol.

Nous vous demandons de respecter tout le système d'éco-responsabilité et de gestion des déchets, mis en place par le festival et signalisé sur le site.

## **IV – CONDITIONS D’ENREGISTREMENT, DE DIFFUSION ET DROIT A L’IMAGE**

### **Article 15 – Enregistrement professionnel**

Il n’est pas autorisé d’enregistrer avec du matériel professionnel toute vidéo ou musique du festival sans accord écrit de l’Organisation du festival.

### **Article 16 – Photos et accréditations**

Il est permis de prendre des photos sans permission à condition de ne pas utiliser de matériel professionnel, auquel cas il vous faudra faire une demande d’accréditation.

## **V – MODIFICATION – ANNULATION**

### **Article 17 – Modification programmation**

La programmation artistique (line-up) est susceptible de changer à tout moment en cas d’annulation, même de dernière minute, de la part d’un artiste n’étant pas imputable à l’Organisation du festival. Dans ce cas, le billet n’est ni remboursé ni échangé.

### **Article 18 – Annulation**

L’association se réserve le droit d’annuler le festival en cas de problème majeur, indépendant de sa volonté.

### **Article 19 – Remboursement**

Les festivaliers se verront rembourser leurs billets d’entrée uniquement dans le cas d’une annulation. Le délai de remboursement pourra prendre jusqu’à six mois après la date annulée.

Contacts :

Téléphone : 06.78.78.42.71

Email : [meltingpotes50@gmail.com](mailto:meltingpotes50@gmail.com)